

le dix huit de may de lan mil sept cens trente sept  
 est nez louis joseph potel fils legitime de guislain  
 francois et de genevieve josephe de la hautoye cantinier  
 en cette paroisse et le dix noeuif du mois et an que  
 dessus a été baptisé par moy soubsigné vicaire et  
 deserviteur de la paroisse de wizermes le parrains  
 a été louis legrand negociant en la ville de st omer  
 de la paroisse de st sepulchre et la marainne  
 marie agnes martelle femme a monsieur de moriencour  
 marchand brasseur de la paroisse de st jean a st omer  
 lesquels ont été interpellés s'ils sçavoient ecrire  
 de ce interpellés ils ont repondu le sçavoir  
 c'est pourquoy ils ont signé cet acte avec moy le pere  
 de lenfant a aussi signé cet acte  
 guillian francois potel  
 Marie agnes martelle  
 p: f platiau vicaire et deserviteur

le dix huit de may de lan mil sept cens trente sept  
 est nez louis joseph potel fils legitime de guislain  
 francois et de genevieve josephe de la hautoye cantinier  
 en cette paroisse et le dix noeuif du mois et an que  
 dessus a été baptisé par moy soubsigné vicaire et  
 deserviteur de la paroisse de wizermes le parrains  
 a été louis legrand negociant en la ville de st omer  
 de la paroisse de st sepulchre et la marainne  
 marie agnes martelle femme a monsieur de moriencour  
 marchand brasseur de la paroisse de st jean a st omer  
 lesquels ont été interpellés s'ils sçavoient ecrire  
 de ce interpellé ils ont repondu le sçavoir  
 c'est pourquoy ils ont signé cet acte avec moy le pere  
 de lenfant a aussi signé cet acte  
 guillian francois potel  
 Marie agnes martelle      Louis Legrand  
 p: f platiau vicaire et deserviteur